



AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique

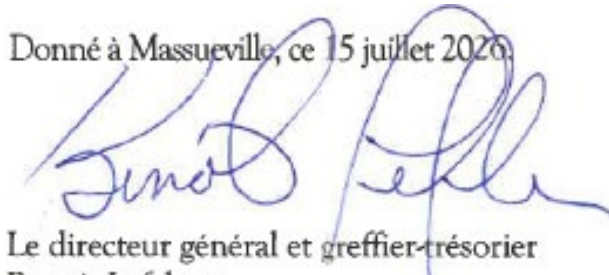
AVIS PUBLIC est donné par le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Massueville :

QUE le conseil municipal de Massueville, à une séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2026, a adopté le règlement RM 2026 concernant la sécurité publique :

QUE ce règlement soit déposé à la Mairie de la Municipalité du Village de Massueville située au 246, rue Bonsecours à Massueville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00 ainsi que les jeudis entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00. Qu'une copie soit également déposée sur le site internet de la municipalité.

QUE ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026 conformément à la Loi.

Donné à Massueville, ce 15 juillet 2026.


Le directeur général et greffier-trésorier
Benoit Lefebvre